



JUSQU'À

50 € REMBOURSÉS

SUR VOTRE FACTURE

Pour l'achat d'une enceinte Bluetooth JBL Flip 4 (offre réservée aux Jeunes actifs*)



Offre valable du 08/10/2019 au 14/10/2019 inclus

Êtes-vous éligible ? Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous

- Vous êtes titulaire d'un abonnement mobile de SFR et avez moins de 26 ans le jour de l'achat de l'enceinte.
- Vous avez acheté, entre le 08/10/2019 et le 14/10/2019, une enceinte JBL Flip 4, en espace SFR ou sur la boutique en ligne sfr.fr

Jusqu'à 50 € remboursés sur facture. Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, de la première facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

Comment profiter de cette offre ?

- 1** Connectez-vous sur odr.sfr.fr dans les 30 jours suivant votre achat.
 - Sélectionnez l'offre de remboursement concernée
 - Saisissez votre identifiant et mot de passe SFR
 - Saisissez votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier
 - Pièces justificatives à fournir avec votre demande de remboursement :
 - > Pour un achat sur sfr.fr, joignez une copie du BORDEREAU DE LIVRAISON mentionnant l'achat de l'enceinte (la date et la référence de l'enceinte doivent être impérativement entourées).
 - > Pour un achat en espace SFR, joignez une copie de la facture d'achat ou du ticket de caisse mentionnant l'achat de l'enceinte (la date d'achat et la référence de l'enceinte doivent être entourées).
 - Joignez une copie de votre pièce d'identité (CNI, Passeport) mentionnant votre date de naissance.
 - Validez votre demande
 - Imprimez le bulletin de participation

- 2** Préparez votre envoi :
 - Découpez le code-barres original commençant par 692528 qui figure sur l'emballage de votre enceinte (les photocopies ne seront pas acceptées).
 - Envoyez le tout accompagné de votre bulletin de participation sous 6 jours à l'adresse suivante :
Offre de remboursement de SFR
53 rue de Vincennes
93100 Montreuil

Et après ?

- Vous bénéficierez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 5 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral de la première facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement.
- Pour suivre votre demande, rendez-vous sur odr.sfr.fr

ODR_ACC_enceinte_JBL_FLIP4_JA_201910140001

*Offre de remboursement sur facture soumise à conditions, réservée aux personnes physiques de moins de 26 ans titulaires d'un abonnement mobile de SFR. Vous bénéficierez de ce remboursement sous forme d'avoir sur une ou plusieurs factures (en fonction du montant mensuel de votre facture) jusqu'à épuisement du montant de l'avoir. Dans l'hypothèse où vous bénéficiez déjà d'un avoir sur facture, vous ne bénéficierez du remboursement par avoir de la présente offre qu'une fois le montant du précédent avoir déduit. Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte. Il ne sera répondu à aucune réclamation après le 14/01/2020. Un seul remboursement par numéro de ligne SFR. Dans la limite des stocks disponibles.